



Projet éolien de Chaffois 17 ans plus tard...

Alors que tous les feux sont au vert, le préfet du Doubs refuse l'autorisation pour le projet de parc éolien de Chaffois – et ce malgré le fait que les effets du changement climatique sont indéniables même au niveau local.

L'URGENCE CLIMATIQUE : UNE RÉALITÉ LOCALE

Les épisodes de sécheresse, les fortes chaleurs, la baisse des débits des rivières et les tensions sur les captages d'eau potable sont autant de signaux révélateurs du changement climatique qui ne sont plus des phénomènes exceptionnels. Ils sont devenus récurrents – pas uniquement dans les régions lointaines, mais également dans le département du Doubs.

Au cours de ces dernières années, le Saut du Doubs est resté à sec trois années consécutives jusqu'en 2024, illustrant la gravité de la situation. Et depuis février 2025, le territoire subit à nouveau un déficit pluviométrique important, compris entre -25 % et -50 % par rapport aux normales de saison. Les pluies tombées début juin ont offert un répit de courte durée, vite effacé par les fortes chaleurs.

Cette situation a conduit le Préfet du Doubs, Monsieur Rémi Bastille, à placer le département en alerte sécheresse le 4 juillet 2025, s'accompagnant de restrictions sur l'usage de l'eau pour tous les usagers : particuliers, collectivités, industries et agriculteurs.

Ces événements, désormais réguliers, sont les manifestations directes du changement climatique. Face à cette réalité, la réduction de notre consommation et le développement des énergies renouvelables sont des leviers essentiels. Ils permettent de sortir de la dépendance aux énergies fossiles coûteuses tout en garantissant l'accès à une énergie non polluante et locale.

« Le projet de Chaffois est emblématique de l'impasse dans laquelle se trouve la transition énergétique en France : des projets solides, instruits depuis des années, sont bloqués sans justification cohérente. Alors que le dérèglement climatique s'accélère et que les besoins énergétiques augmentent, nous devons collectivement sortir de l'immobilisme. Alterric reste pleinement engagée pour faire aboutir ce projet, en dialogue avec les autorités, dans l'intérêt du territoire et du climat. »

Fabrice Gourat – Président d'Alterric

UN PROJET MATURE EN INSTRUCTION DEPUIS 2019

Initié dès 2010 par la création d'une zone de développement éolien, ce projet a déjà traversé plusieurs étapes majeures. Après un rejet de la demande d'autorisation du parc en décembre 2019 par le Préfet du Doubs, l'appel lancé par Alterric, la société porteuse du projet en mars 2020 a conduit en juin 2023 la reprise de l'instruction imposée par la cour administrative d'appel de Nancy, annulant ainsi la décision préfectorale. L'enquête publique a été réalisée du 27 janvier au 27 février 2025 et la commission d'enquête a rendu un avis favorable sur celle-ci sous condition du retrait d'une des trois éoliennes – condition remplie par Alterric dans la foulée.

UNE DÉCISION INATTENDUE ET CONTRADICTOIRE

Durant la phase de développement et d'instruction du dossier, la DGAC s'était déjà prononcée de manière favorable trois fois sur le dossier, dernièrement en février lors de l'enquête publique : « Par conséquent, le projet éolien ne présente pas de risque pour la sécurité des vols VFR de nuit concernant l'aérodrome de Pontarlier ».

Néanmoins, en juin 2025, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a émis un avis défavorable au projet. Ce revirement crée une véritable incompréhension pour Alterric, la contradiction interroge et met un coup d'arrêt inattendu à un projet pourtant validé sur le fond et largement instruit.

S'ENGAGER POUR UN PROJET COHÉRENT ET NÉCESSAIRE

Dans un contexte de crise climatique avérée et face à des besoins énergétiques croissants, il est nécessaire de permettre l'aboutissement de projets concrets, viables et avancés comme celui de Chaffois.

Les études sont complètes, la faisabilité est démontrée et les bénéfices pour le territoire sont établis. Il est désormais indispensable de trouver une solution pour permettre la production locale d'une énergie renouvelable, durable et stratégique.

Le projet n'est pas abandonné, Alterric s'engage et continue de travailler avec l'ensemble des parties prenantes pour trouver une solution technique favorable en accord avec les besoins de l'aérodrome et donner vie à ce projet de territoire, en pleine cohérence avec les enjeux de transition énergétique.

DONNÉES CLÉS SUR LE PROJET :

Nature du projet : 2 éoliennes implantées en forêt communale

Hauteur totale : 229 m (bout de pale)

Puissance unitaire : 4,5 MW

Production annuelle estimée : environ 18 000 MWh

Équivalent consommation : environ 4 600 foyers (hors chauffage)

SOURCES

« "Un déficit de pluie de 25 à 50 %" : le Doubs passe en alerte sécheresse », Est Républicain, 4 juillet 2025, www.estrepublicain.fr/environnement/2025/07/04/un-deficit-de-pluie-de-25-a-50-le-doubs-passe-en-alerte-secheresse/. Consulté le 22 juillet 2025.

Eva Chibane, « Le Doubs placé en alerte sécheresse », LeTrois, 7 juillet 2025, www.letrois.info/environnement/le-doubs-place-en-alerte-secheresse/. Consulté le 22 juillet 2025.

Antoine Comte, « L'eau de retour au Saut du Doubs après trois ans de sécheresse : «on en rêvait» », franceinfo - france3 bourgogne franche-comté, 23 juillet 2024, www.france3-regions.franceinfo.fr/bourgogne-franche-comte/doubs/besancon/en-images-l-eau-de-retour-au-saut-du-doubs-apres-trois-ans-de-secheresse-on-en-revait-3008357.html. Consulté le 22 juillet 2025.

CONTACT

Responsable projet :

Philipp Holt- philipp.holt@alterric.com

SITES

www.alterric.com

www.alterric-france.fr/projets/chaffois